



## Message 2014-DICS-34

8 avril 2014

### **du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l'agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg**

Nous avons l'honneur de vous soumettre le message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude de 4 000 000 francs en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg (BCU) et de la mise à disposition d'un espace de stockage extérieur.

Le présent message comprend les points suivants:

<b>1. Introduction</b>	<b>1</b>
<b>2. Bibliothèque cantonale et universitaire: présentation</b>	<b>2</b>
<b>3. Etudes préliminaires</b>	<b>2</b>
<b>4. Programme des locaux</b>	<b>3</b>
<b>5. Prochaines étapes et crédit demandé</b>	<b>4</b>
<b>6. Développement durable</b>	<b>4</b>
<b>7. Conclusion</b>	<b>5</b>

#### **1. Introduction**

Le 10 mai 2001, le Grand Conseil adoptait un projet en trois étapes:

«*Etape 1*

- a) *Aménagement de dépôts de livres au centre du quartier de Beauregard (secteur E), route de la Carrière à Fribourg, dans le bâtiment propriété de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. [...]*
- b) *Réalisation d'études en vue de déterminer les potentialités constructives du terrain propriété de l'Etat de Fribourg à la rue St-Michel 4 et 6 à Fribourg (qui constitue la seule possibilité d'extension naturelle de la BCU) et de réaménagement du bâtiment actuel. Ces études devront également définir les conditions et le programme du concours en vue de la construction d'un nouveau bâtiment.*

*Etape 2*

*Construction d'un nouveau bâtiment à la rue St-Michel 4 et 6 où seront en principe aménagés le futur libre accès, les places de lecteurs actuellement manquantes, une salle pour la formation*

*des usagers, des espaces complémentaires pour le secteur fribourgeois (médiacentre, documentation fribourgeoise, département des manuscrits, animations culturelles).*

*Etape 3*

*Réaménagement des locaux abritant actuellement la Centrale, à la rue Joseph-Piller 2 à Fribourg.»*

Outre les crédits d'investissement en relation avec l'extension de la BCU au Centre de quartier de Beauregard d'un montant de 4 500 000 francs (dont 2 103 750 francs de subventions fédérales), un crédit de 650 000 francs a permis de financer les études préalables en vue de l'agrandissement et de la restructuration de la BCU à la rue St-Michel 4 et 6, ainsi que le concours d'architecture y relatif. Le Conseil d'Etat a inscrit cet objet dans le programme gouvernemental et, en tant qu'investissement, dans le plan financier de la législature 2007–2011, dans son actualisation 2010–2013, et dans le plan financier en vigueur (2013–2016).

## **2. Bibliothèque cantonale et universitaire: présentation**

La Bibliothèque cantonale a été fondée en 1848. Elle devient Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) en 1909. Le statut, l'organisation, les buts et le fonctionnement de la BCU relèvent de la loi du 2 octobre 1991 sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE), de la loi du 7 novembre 1991 sur la protection des biens culturels (LPBC) et du règlement du 2 mars 1993 concernant la Bibliothèque cantonale et universitaire. Elle se compose d'une bibliothèque centrale (BCU-Centrale), sise rue Joseph-Piller 2 et rue de la Carrière 20 (BCU-Beauregard), et de 19 bibliothèques décentralisées sises à l'Université, dont la BCU-Centrale assure notamment la coordination sur le plan bibliothéconomique et la gestion des ressources électroniques. De plus, elle encadre la participation de 17 bibliothèques associées au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO).

Comme l'a voulu le législateur, en tant que bibliothèque d'étude et de culture générale, la BCU est au service de la population fribourgeoise dans son ensemble et, en sa qualité de bibliothèque universitaire, elle est au service de la communauté académique à qui elle doit fournir les supports d'information nécessaires à l'enseignement et à la recherche scientifique. Sa mission s'étend également à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine cantonal; à ce titre, elle assure notamment l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public et elle gère d'importantes collections de documents audiovisuels (photos, affiches, cartes, enregistrements sonores, etc.), ainsi que des archives de personnalités fribourgeoises (compositeurs, écrivains, etc.). Elle offre une programmation culturelle attractive et variée (expositions, conférences, publications, etc.). La fréquentation du bâtiment de la BCU à la Rue Joseph-Piller représente plus de 20 000 entrées par mois.

La BCU-Centrale met à disposition 2 millions de livres et volumes de revues et journaux. Ses fonds incluent notamment 2000 manuscrits (dont 185 du Moyen-Age), 200 000 livres anciens (dont 588 incunables) ou précieux ainsi qu'une médiathèque avec 30 000 documents audiovisuels et plus d'un million de photographies. La BCU-Centrale procède à 400 000 prêts par année et acquiert annuellement en moyenne 35 000 livres. Son offre électronique comprend plus de 13 000 périodiques, 400 bases de données ainsi qu'un nombre croissant de documents patrimoniaux numérisés (ouvrages de référence, journaux, photos, etc.).

Le personnel de la BCU-Centrale représente 49,5 équivalents plein-temps correspondant à environ 70 personnes, auxquelles il y a lieu d'ajouter une dizaine de personnes en formation professionnelle (filières en information et documentation, médiamaticiens), les personnes engagées par des crédits extraordinaires ou en programme d'emploi tempo-

raire, ainsi que des civilistes. Le traitement des documents (acquisition, catalogage, etc.) étant centralisé, une trentaine de bibliothécaires engagés à l'Université travaillent également dans les locaux de la BCU-Centrale, qui doit donc offrir des places de travail à plus de 130 personnes.

## **3. Etudes préliminaires**

En 2003, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) a constitué un groupe de travail chargé de préparer les études préliminaires et le concours relatifs à l'agrandissement et à la restructuration de la BCU-Centrale. Il ressort de ces études quatre besoins prioritaires de la BCU:

- a) La création d'un libre accès qui permettra aux utilisateurs de trouver par eux-mêmes tous les documents (quel que soit le support) sur le même thème et au même endroit. Actuellement, la BCU-Centrale est l'une des dernières grandes bibliothèques de Suisse à ne pas offrir un tel libre accès à ses usagers. Ce libre accès permettra la création d'un pôle fort «langues et littératures», qui intégrera en particulier les trois bibliothèques actuellement sises dans trois localisations différentes à l'Université (Miséricorde, Beauregard, Portes de Fribourg) ainsi que la Bibliothèque de musicologie (Miséricorde) et éventuellement la Bibliothèque des langues étrangères et du plurilinguisme (Criblet), soit un gain de surfaces pour l'Université de 1300 m<sup>2</sup>, 5 km de rayonnages, 200 places de travail, représentant une économie estimée à 250 000 francs par an sans les charges pour la location uniquement (à laquelle s'ajoute la possibilité de réaffecter les locaux libérés à Miséricorde). Ce projet est inscrit dans la «Stratégie Horizon 2020» de l'Université.
- b) L'amélioration et le renforcement des structures d'accueil et de fonctionnement, qui ont été dimensionnées en 1976 pour un public universitaire de l'ordre de 3500 étudiants alors qu'aujourd'hui l'Université compte près de 10 000 étudiants, pour lesquels la BCU doit remplir une mission de «learning center» moderne et compétitif. De plus, la BCU-Centrale a besoin de locaux adaptés pour jouer son rôle en matière de médiation culturelle (expositions en lien avec la culture fribourgeoise, conférences, lectures). Enfin, l'environnement de travail du personnel, conçu il y a un demi-siècle, ne répond plus aux besoins. Les conditions de sécurité des personnes ne sont plus conformes aux normes et comportent ainsi à plusieurs égards de sérieux risques pour le public et les professionnels. Certaines infrastructures sont vétustes et doivent être remplacées pour éviter des frais d'entretien très importants; elles pourraient tomber définitivement en panne, ce qui paralyserait le fonctionnement même de l'institution (par ex. les étagères mobiles). Le bâtiment historique de 1910 a, quant à lui, un urgent besoin de rénovation.

- c) Outre une augmentation substantielle du nombre de places de travail pour l'étude et la lecture, la BCU-Centrale doit également différencier son offre: d'une part pour répondre aux exigences des différents types de lecteurs (étudiants pratiquant l'apprentissage interactif en groupe, scientifiques travaillant sur un projet de longue haleine, etc.), d'autre part pour permettre la consultation des différents supports (places équipées pour le travail avec des supports audiovisuels, places adaptées pour la consultation des documents précieux, etc.) et l'accès aux ressources électroniques sous licence qui, pour les utilisateurs non-universitaires, n'est possible que dans les locaux de la BCU.
- d) L'augmentation des surfaces de stockage est rendue urgente par le fait que, d'ici fin 2016, la BCU ne disposera plus de réserves de stockage. La solution choisie devrait permettre à terme de rassembler en un lieu les ouvrages stockés depuis 2002 à la BCU-Beauregard (600 000 vol.) et dès lors de renoncer à cette location (420 000 francs/an) ainsi que de disposer de réserves de stockage pour au moins 25 ans (à compter de 2017). D'autre part, les locaux de stockage pour les fonds patrimoniaux sont inadéquats pour la conservation à long terme et impliquent de sérieux risques; il faut trouver des solutions répondant aux normes de la protection des biens culturels uniques et extrêmement précieux.

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport du groupe de travail. Dans sa séance du 3 février 2009, il a adopté le programme des locaux défini selon les besoins prioritaires mentionnés ci-dessus, et autorisé l'organisation et le lancement d'un concours d'architecture pour l'agrandissement et de la restructuration de la BCU-Centrale.

Pour le concours organisé en octobre 2009, la solution retenue prévoyait de restructurer les bâtiments existants sis à la rue Joseph-Piller 2, de les agrandir sur les parcelles disponibles en propriété de l'Etat à la rue St-Michel 4 et 6 et de construire en sous-sol dans le jardin de l'Albertinum de la Communauté des Dominicains. A noter que les bâtiments vétustes de la rue St-Michel 4 et 6 ont été démolis en 2010; le coût de cette opération de 414 000 francs a déjà été pris en charge par le compte des investissements tout comme quelques travaux définitifs sur le bâtiment 1910 pour un montant de 260 000 francs.

A l'issue du concours (mars 2010) auquel ont participé 66 bureaux d'architecture de Suisse et de l'étranger, le jury a attribué le premier prix au Bureau d'architecture Butikofer de Oliveira Vernay sàrl à Lausanne et il a recommandé au maître de l'ouvrage l'attribution d'un mandat d'étude et de réalisation.

Une fois les résultats du concours connus, des négociations ont été entamées avec la Société Saint-Pie V propriétaire du Jardin de l'Albertinum en vue de définir le mode de mise à

disposition du terrain (droit de superficie, acquisition). Fin 2010, la Société a fait savoir qu'elle souhaitait une mise à disposition du terrain par le biais d'un achat par l'Etat.

En date du 18 mars 2013, vu les divergences financières, le Conseil d'Etat a informé la Société Saint-Pie V qu'il renonçait finalement à cet achat (pour les détails: cf. réponses du Conseil d'Etat du 11 juin 2013 à la question du député Nicolas Kolly du 11 avril 2013 – QA 3146.13).

En conséquence, le Conseil d'Etat a décidé de donner mandat à la DICS et à la DAEC de revoir le programme d'extension de la BCU-Centrale en prenant comme base de travail le projet lauréat du concours dans le sens suivant:

- > agrandissement limité à la parcelle propriété de l'Etat, rue St-Michel 4 et 6 à Fribourg;
- > réaménagement des locaux existants à la rue Joseph-Piller 2;
- > étude en vue de la création d'un espace externe de stockage dense, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions fribourgeoises et/ou avec d'autres bibliothèques cantonales et universitaires;
- > à l'exception des espaces de stockage, tous les objectifs du projet initial sont maintenus.

Mandaté par le Service des bâtiments, le Bureau d'architecture Butikofer de Oliveira Vernay sàrl à Lausanne a adapté son projet sur la base d'un programme des locaux revu par la Direction de la BCU. Par rapport au programme initial du concours, les surfaces en sous-sol ont été réduites au profit de surfaces habitables hors-sol. Ainsi, les étages enterrés sont limités aux besoins de stockage dédié aux documents précieux et patrimoniaux qui doivent obligatoirement être localisés en sous-sol pour des raisons de sécurité et de protection. Ils permettent aussi une réserve de 10 ans pour les livres d'utilisation courante. D'autre part, des réductions de surfaces ont été faites principalement en réduisant le libre accès aux documents de 600 000 volumes à 470 000 volumes. L'étude actuelle prend en compte 75% des surfaces utiles du programme du concours. Une solution externe doit être étudiée pour le solde des surfaces représentant les espaces de stockage.

## 4. Programme des locaux

### 4.1. BCU-Centrale

Ce nouveau programme inclut également les surfaces existantes. Il s'étend sur un total de surfaces nettes utiles de **14 200 m<sup>2</sup>**, y compris les circulations internes (contre les 19 400 m<sup>2</sup> prévus dans le programme du concours). Le détail est fourni dans un document annexé au présent message qui distingue les quatre chapitres suivants:

1. Libre accès, service du prêt, collections spéciales, places de travail pour le public	7400 m <sup>2</sup>
2. Secteur public: accueil, activités culturelles, cafétaria, vestiaires	1100 m <sup>2</sup>
3. Magasins et locaux de stockage (fonds patrimoniaux et livres d'usage courant)	3600 m <sup>2</sup>
4. Locaux administratifs, techniques et d'entretien	2100 m <sup>2</sup>

## 4.2. Espace de stockage extérieur

Pour compenser la perte en surface de stockage lié au nouveau projet (25% des surfaces utiles), la BCU devra délocaliser une grande partie de ses collections actuelles, ainsi qu'anticiper leur croissance pour les 25 prochaines années, dans des locaux extérieurs (6000 m<sup>2</sup> en stockage dense). Notons que dès fin 2016, la BCU ne disposera plus de réserve de stockage, d'où l'urgence de trouver des solutions.

## 4.3. Locaux provisoires durant les travaux

Pendant les travaux, il sera nécessaire de libérer tout ou une grande partie des locaux de la BCU-Centrale, tout en assurant les prestations prioritaires et le fonctionnement vital de la BCU. Des locaux provisoires devront dès lors accueillir les services prioritaires au public (guichets, etc.), d'héberger le personnel, ainsi que les infrastructures techniques et le stockage. Ces locaux provisoires devront être mis à disposition sur plusieurs lieux, tout en maintenant une gestion la plus efficace possible.

## 5. Prochaines étapes et crédit demandé

Le projet lauréat du concours d'architecture doit être développé jusqu'au projet détaillé accompagné d'un devis de construction. Il s'agira aussi de trouver une solution pour les locaux de stockage, en analysant diverses pistes: construction d'un bâtiment dédié dans un périmètre plus ou moins proche, mutualisation d'une infrastructure avec d'autres institutions ayant également des besoins à couvrir (Archives de l'Etat, Musée d'Art et d'Histoire, Université, etc.) ou d'autres bibliothèques au niveau intercantonal, etc. L'étude doit aussi trouver une solution pour l'hébergement transitoire de la BCU et son fonctionnement durant les travaux.

L'étude permettra de solliciter sur la base d'une estimation de coût fiable un crédit d'engagement pour la réalisation de l'agrandissement et de la restructuration de la BCU-Centrale y compris pour les locaux de stockage extérieurs et les coûts d'hébergement transitoire. Compte tenu du montant probable de la dépense à charge du canton, le décret y relatif sera soumis au référendum financier obligatoire.

Pour évaluer le montant du crédit d'étude demandé, une estimation de l'investissement total brut a été effectuée. A ce stade, ce dernier peut être estimé à environ 75 millions

de francs pour le bâtiment de la BCU-Centrale. Cette estimation tient compte du programme actuel et des caractéristiques spécifiques au site de construction, mais pas des locaux de stockage extérieurs. L'expérience montre que les études de détail représenteront un peu plus de 5% de la dépense totale, soit un montant de 4 000 000 francs. Il permettra de développer le projet jusqu'à l'étude de détail nécessaire à une détermination fiable des coûts de la construction. L'étude d'une solution de stockage extérieur sera conduite en parallèle, en tenant compte également des besoins des différentes institutions culturelles de l'Etat. Il sera également nécessaire de trouver une solution pour les locaux provisoires durant la construction. Ces trois éléments constitueront la base pour la future demande de crédit d'investissement.

Il y a lieu de noter que cet investissement pour l'agrandissement et de la restructuration de la BCU-Centrale (y compris les coûts du concours et des études préparatoires) bénéficiera, lorsque les travaux seront engagés, d'une subvention de la Confédération au titre de la loi sur l'aide aux universités (LAU) qui portera sur le 30% de la part universitaire (qui est de 80%) des coûts d'investissement, d'une subvention fédérale pour la protection des biens culturels et d'une subvention fédérale pour «l'acquisition d'imprimés de toute sorte en relation avec l'extension extraordinaire d'une bibliothèque universitaire existante» (art. 31 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'aide aux universités (OAU, RS 414.201). Des demandes préalables ont d'ores et déjà été effectuées.

## 6. Développement durable

Ce projet a été analysé par le chef de service en charge et le groupe de pilotage du projet, selon les instructions de l'équipe d'audit avec la Boussole21.

Dans sa dimension économique, le projet renforce l'attrait du canton et de la Ville de Fribourg et engendre des retombées directes et indirectes importantes sur l'environnement économique local, liées à la construction et au renforcement de l'Université et de la BCU. Il nécessite un financement public, mais apporte un retour sur investissement, notamment en raison de:

- > la renonciation à la location de différents espaces (BCU-Centrale: Beauregard; Université: Beauregard pour la Bibliothèque de langues et littératures médiévales et modernes; Portes de Fribourg pour la Bibliothèque de langues et littératures slaves; éventuellement Criblet pour la Bibliothèque des langues étrangères et du plurilinguisme);
- > au niveau de la formation et de la culture, la mise à disposition de prestations modernes et attractives dont profitera toute la population du canton;
- > la protection et la mise en valeur du patrimoine documentaire cantonal;

- > la mise aux normes des conditions de sécurité pour les personnes et les biens, ainsi que l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite.

Dans la dimension environnementale, le projet sera au standard Minergie-P et permettra ainsi d'économiser de l'énergie. Le projet utilise du bois, principalement en façade. S'agissant de l'attrait de la mobilité douce, il est à relever que la future BCU-Centrale se situe au cœur de la zone de rencontre prévue sur les rues Joseph-Piller, Saint-Michel, Saint-Pierre-Canisius, Varis, Jean-Grimoux dans le cadre des mesures d'accompagnement du Pont de la Poya. Il est à la proximité immédiate de la gare et des bus urbains ou régionaux.

Dans la dimension sociale, ce projet améliore clairement les conditions-cadre pour la formation des étudiants de l'Université, des Hautes Ecoles et des gymnases, ainsi que de l'ensemble de la population. Il tient compte de la protection du patrimoine par la rénovation du bâtiment actuel de 1910 d'importance nationale. Il a par ailleurs pour conséquence de valoriser l'espace public de l'îlot urbain.

## 7. Conclusion

L'agrandissement et la restructuration de la BCU-Centrale répondent à une nécessité reconnue depuis 2001 par les Autorités, notamment pour assurer la compétitivité de l'Université de Fribourg sur les plans national et international en créant un «Learning Center» moderne et attractif, à disposition de l'ensemble de la population en tant qu'espace de formation et de culture et de lecture publique. Ce projet dotera aussi le canton d'un véritable écrin pour son précieux patrimoine manuscrit, imprimé et audiovisuel.

En d'autres termes, le projet permet de:

- > créer la BCU du 21<sup>e</sup> siècle, axée sur la «société de l'information»
- > faciliter l'accès du public aux fonds et aux services de la bibliothèque
- > renforcer les fonctions de bibliothèque universitaire
- > renforcer les fonctions de bibliothèque cantonale et patrimoniale
- > contribuer à la culture générale et à la formation continue
- > contribuer à la vie culturelle fribourgeoise
- > améliorer le fonctionnement et l'efficacité de la bibliothèque.

Des études préparatoires doivent être entreprises dans le but de présenter ultérieurement un projet de décret pour la réalisation des constructions projetées. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicite du Grand Conseil l'octroi d'un crédit de 4 000 000 francs.

Le décret proposé n'a pas de conséquence directe en matière de personnel. Il n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il ne pose pas de problème sous l'angle de la conformité au droit fédéral et de l'eurocompatibilité.

Ce décret est soumis au référendum financier facultatif.

En conséquence nous vous invitons à adopter le présent projet de décret.

---

### Annexes:

- > Programme des locaux: p. 6
- > Présentation du projet (annexe 2): p. 7
- > Plans des architectes: p. 17

## PROGRAMME DES LOCAUX : Rues Joseph-Piller 2 et St-Michel 4 et 6

<b>1</b>	<b>Libre accès, service du prêt, collections spéciales, places de travail pour le public</b>	<b>7'400</b>
a	<b>Prêt, service d'information et de référence</b>	<b>250</b>
b	<b>Libre accès</b>	<b>6'860</b>
	<b>Documentation</b>	<b>4'700</b>
	• 470'000 volumes	
	<b>Bureaux pour le personnel</b>	<b>200</b>
	<b>Places de travail réparties pour le public</b>	<b>1'960</b>
	• 570 places de différente nature (places classiques, places pour l'audiovisuel, etc.)	
c	<b>Espace pour la consultation des collections spéciales</b>	<b>130</b>
d	<b>Reprographie</b>	<b>110</b>
e	<b>Sanitaires</b>	<b>50</b>
<b>2</b>	<b>Secteur public : accueil, activités culturelles, cafétéria, vestiaires</b>	<b>1'100</b>
a	<b>Accès pour les usagers</b>	<b>110</b>
b	<b>Espace d'accueil</b>	<b>180</b>
c	<b>Activités culturelles</b>	<b>200</b>
d	<b>Cafétéria publique</b>	<b>210</b>
e	<b>Salle multifonctionnelle</b>	<b>150</b>
f	<b>Salles de travail de groupe</b>	<b>100</b>
g	<b>Salle de formation (public et collaborateurs)</b>	<b>80</b>
h	<b>Vestiaires et casiers, sanitaires</b>	<b>70</b>
<b>3</b>	<b>Magasins et locaux de stockage</b>	<b>3'600</b>
a	<b>Magasins pour le stockage des livres d'usage courant</b>	<b>1'100</b>
	• 400'000 volumes	
b	<b>Magasins pour la conservation des fonds patrimoniaux</b>	<b>2'000</b>
	• ouvrages fribourgeois, manuscrits, livres d'avant 1850, archives, documents audiovisuels, cartes, affiches, etc.	
c	<b>Locaux de stockage divers et locaux techniques</b>	<b>500</b>
<b>4</b>	<b>Locaux administratifs et d'entretien</b>	<b>2'100</b>
a	<b>Accès collaborateurs, fournisseurs, etc.</b>	<b>340</b>
b	<b>Bureaux pour le personnel</b>	<b>1'340</b>
	• 80 places de travail dans cet espace et 50 places réparties dans les autres espaces	
c	<b>Cafétéria du personnel</b>	<b>90</b>
d	<b>Conciergerie, locaux d'entretien et de nettoyage</b>	<b>190</b>
e	<b>Vestiaires et casiers, sanitaires, infirmerie</b>	<b>140</b>
	<b>Total</b>	<b>14'200</b>

surface utile en m<sup>2</sup> (selon SIA 416) y compris circulations internes

## PROGRAMME DES LOCAUX : Stockage extérieur

<b>Accès collaborateurs, fournisseurs, etc.</b>	<b>150</b>
<b>Bureaux pour le personnel</b>	<b>60</b>
<b>Cafétéria du personnel</b>	<b>20</b>
<b>Magasins pour le stockage des documents (dense)</b>	<b>5'250</b>
• 2'100'000 volumes	
<b>Locaux de stockage divers et locaux techniques</b>	<b>410</b>
<b>Conciergerie, locaux d'entretien et de nettoyage</b>	<b>90</b>
<b>Vestiaires, sanitaires</b>	<b>20</b>
<b>Total</b>	<b>6'000</b>

surface utile en m<sup>2</sup> (selon SIA 416) y compris les circulations internes

## **Annexe 2 au Message 2014-DICS-34**

accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour l agrandissement et la restructuration de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)

### **1 ARCHITECTURE, URBANISME**

Le projet lauréat du concours réalisé en 2009/10 a été adapté de manière à tenir sur les parcelles appartenant à l'Etat de Fribourg, donc sans le jardin de l'Albertinum. Le rôle représentatif vers la ville est laissé aux bâtiments historiques de 1910 qui sont mis en valeur. Les nouvelles constructions instaurent une relation directe avec les zones vertes, la Rue Saint-Michel et la Rue Joseph-Piller qui deviennent une zone de rencontre dotée notamment de parkings à vélos, ce dans le cadre des mesures d'accompagnement du Pont de la Poya.

L agrandissement se lie aux bâtiments historiques pour former une unité du site autour des axes principaux : accès, niveaux et lumière. Ainsi, l'entrée principale pour le public est prévue à la Rue Saint-Michel, tandis que l'entrée pour les collaborateurs est prévue sur la Rue Joseph-Piller, dans un bâtiment dédié à la logistique et au traitement centralisé. La configuration par superposition d'étages simples et flexibles avec une gradation qualitative de la lumière naturelle permet de répondre aux différents besoins du programme des locaux et d'octroyer à la bibliothèque une nouvelle image en accord avec les façades existantes.

Par rapport au programme initial du concours d'architecture ( $19\ 400\ m^2$ ), les surfaces en sous-sol ont été réduites au profit de surfaces hors-sol. Le nouveau programme ( $14\ 200\ m^2$ ) comprend 75% des surfaces utiles du programme du concours - sous réserve de la validation du plan d'aménagement de détail (PAD) en cours d'élaboration - et permet de maintenir tous les objectifs qualitatifs du projet initial. Une solution externe est à prévoir pour le 25% des surfaces manquantes, ce pour le stockage des livres les moins utilisés.

### **2 PLACES DE TRAVAIL**

Pour le public, 570 places sont prévues avec une valeur ajoutée résidant dans leur variété en fonction des usages (places d'étude, de lecture, d'écoute ou de visionnement de documents audiovisuels, d'accès généralisé à la bibliothèque électronique, etc.). Différents espaces publics sont également prévus : une salle de consultation pour les ouvrages rares et précieux (20 pl.), trois salles pour le travail en groupe (40 pl.), une salle de formation (25 pl.). De plus, une salle multifonctions (100 pl.) et une cafétéria publique (110 pl.) sont couplées à une salle pour les activités culturelles (expositions, manifestations, etc.).

Le projet adapté permet également de maintenir tout le personnel en un seul endroit, actuellement env. 70 personnes sur 49,5 EPT, plus env. 10 personnes en formation professionnelle ainsi que 35 personnes engagées en vertu d'un contrat de durée déterminée (mandats, surveillants payés à l'heure, civilistes, programmes d'occupation, etc.). A cela s'ajoute le personnel des bibliothèques universitaires à intégrer. Etant donné que le traitement des documents (catalogage, équipement, etc.) est centralisé à la BCU-Centrale, le bâtiment doit également offrir des places de travail pour des bibliothécaires engagés par l'Université. Il en résulte un besoin de 130 places de travail pour les professionnels.

### **3 PRESENTATION DES COLLECTIONS ET SURFACES DE STOCKAGE**

Les publications récentes et souvent demandées par le public (y compris une section spéciale pour les publications touchant au Canton de Fribourg) sont présentées en libre accès et structurées par thèmes quel que soit leur support : livres, périodiques, journaux, CD, DVD, etc. (capacité totale : 470 000 volumes ; surface prévue :  $4\ 700\ m^2$ ). Les usagers profiteront également de l'emprunt et du retour de documents en « self-service », sur le modèle de l'actuelle médiathèque de la BCU.

Pour des raisons de sécurité et de protection, les documents précieux et patrimoniaux sont stockés dans les sous-sols (surface prévue :  $2\ 000\ m^2$ ) dans des conditions de conservation adaptées, ce qui est obli-

gatoire et qui évite des risques (transports etc.) ainsi que la création de places de travail à l'extérieur (pour les conservateurs et le public). Une collection riche actuellement de 200 000 volumes (y compris la Réserve des imprimés reçus à titre de dépôt légal, de manuscrits dont certains datent du Moyen Age), de documents audiovisuels dont 1,5 million de photographies, de cartes et plans, ainsi que d'archives de familles ou de personnalités fribourgeoises sera conservée sur place en tant que biens culturels de première importance.

Pour les fonds moins recherchés par le public (1,5 million de volumes), des surfaces de stockage doivent être à disposition essentiellement à l'extérieur ; l'étude de détail proposera des solutions. Une surface de 1 100 m<sup>2</sup> est actuellement prévue en sous-sol pour ce genre de fonds, son maintien dépendra des résultats de l'étude de détail, tout comme le sort des locaux loués à la BCU-Beauregard (600 000 livres). Le besoin de surfaces extérieures total s'élève à 6 000 m<sup>2</sup> en stockage dense y compris une réserve de place prévue pour 25 ans à compter de 2017, étant donné que la place actuelle sera épuisée à fin 2016.

#### **4 SYNERGIES ET ECONOMIES POUR L'UNIVERSITE**

Prévue dans la « Stratégie 2020 » de l'Université, l'intégration dans le projet de la BCU de cinq bibliothèques (langues et littératures, musicologie, plurilinguisme) permettra d'économiser environ 1 300 m<sup>2</sup>, 5 km de rayonnages et 200 places de travail ainsi que 250 000 francs de frais annuels de location. Cette opération fera de la BCU un centre d'excellence dans les domaines d'enseignement en question qui sera très proche des bâtiments universitaires de Miséricorde. Rappelons que la BCU gardera sa mission d'accueillir les « retours », soit tous les fonds dont l'Université n'a plus besoin ou pour lesquels elle n'a plus de place.

#### **5 SECURITE ET ACCESSIBILITE**

Tout en préservant le bâtiment historique, la nouvelle construction permet d'assurer la sécurité des biens et des personnes (20 000 entrées par mois), ainsi que de remédier à l'insuffisance de l'accessibilité et de l'utilisabilité pour les personnes à mobilité réduite.

---